



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mme Carole LY  
Directrice de l'INAO

Dossier suivi par : Gilles FLUTET  
Tél. : 04.67.82.16.36  
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf : Affaire suivie par : Valérie CHIVAS

N/Réf : GF/ED/LY/108/24

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 030-213000201-20250428-D2025\_26-DE



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Monsieur le Maire  
Mairie d'Aubord  
Place de la Mairie  
30620 AUBORD

Montreuil, le 10 octobre 2024

**Objet : Projet de révision du PLU  
Commune d'Aubord**

Monsieur le Maire,

Par courrier électronique reçu le 18 juillet 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du PLU de votre commune.

La commune d'Aubord est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) ou Appellations d'Origine Protégée (AOP) "Costières de Nîmes", "Taureau de Camargue", "Huile d'olive de Nîmes" et "Olive de Nîmes". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Volailles du Languedoc", "Miel de Provence", "Fraises de Nîmes" et IGP viticoles "Pays d'Oc", "Gard", "Coteaux du Pont du Gard" et "Terres du Midi".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet communal porte sur la révision générale du PLU qui avait été approuvé en janvier 2013.

Cette révision qui, en application de la loi « Climat et résilience », doit s'inscrire dans une démarche de sobriété foncière, procède à une nette réduction des zones AU préexistantes. Néanmoins, l'objectif d'accueillir 378 nouveaux habitants d'ici 2034 (soit un taux de croissance moyen annuel de la population de 1%, alors qu'il était légèrement négatif sur les 10 dernières années) nécessite la création de 180 nouveaux logements, dont 150 à réaliser en extension de l'enveloppe urbaine.

Dans ce contexte, la zone AU (6ha) projetée, à vocation d'habitat, associée au sud à une zone N (1ha), en guise de zone-tampon entre la trame urbaine et la zone agricole, viennent consommer près de 7 ha de terres agricoles classées en AOC/AOP « Costières de Nîmes », aujourd'hui non cultivées en raison de la rétention foncière, mais précédemment en vigne et potentiellement aptes à la production d'AOC/AOP « Costières de Nîmes », « Huile d'olive de Nîmes » ou « Olive de Nîmes ».

La commune est certes confrontée à deux contraintes majeures pour construire de nouveaux logements : d'une part un tissu urbain très dense ne permettant quasiment plus de densification et, d'autre part, des zones à risques d'inondation couvrant une partie importante du territoire communal.

Pour autant, cette extension urbaine de 7 ha ne s'inscrit pas dans les attendus de la loi climat et résilience puisqu'elle correspond à près de deux fois ce qui a été consommé en foncier entre 2010 et 2021 (la référence 2011-2021 n'étant pas adaptée au calcul selon la commune).

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00  
www.inao.gouv.fr

Par ailleurs, l'aire parcellaire de l'AOC/AOP « Costières de Nîmes » est fortement impactée, or elle a déjà été fortement consommée sur le territoire communal, du fait de l'urbanisation passée (perte d'environ 60 ha) ou de l'extraction de matériaux pour la ligne LGV (environ 50 ha). Ainsi, sa superficie théorique de 670 ha ne couvre plus actuellement qu'environ 550 ha d'espace à vocation ou à usage agricole.

En conséquence, compte tenu de l'importante consommation d'espace agricole à vocation de production sous AOP « Costières de Nîmes », « Huile d'olive de Nîmes » et « Olive de Nîmes » engendrée par le projet, l'INAO émet un avis défavorable à son encontre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO,  
Par délégation,  
Le directeur adjoint,

Sylvain REVERCHON

Copie : DDTM 30

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)